Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Paul Bert Drancy

académie de Créteil

éducation nationale

Affaire suivie par
Mme Wallet

Principale

Téléphone
01 48 32 04 54
Courriel
ce.0931201a@ac-creteil.fr

Nathalie.wallet1@ac-creteil.fr

2 rue Max Jacob
93700 DRANCY

Horaires d'ouverture :
8h00-17h30

REGLEMENT DE CONSULTATION ET CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Pouvoir Adjudicateur	Collège Paul Bert représenté par Madame Wallet 2 rue Max Jacob 93700 Drancy 01 48 32 04 54 / nathalie.wallet1@ac-creteil.fr
Objet de la consultation	Voyage scolaire Islande
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics
Date d'envoi de l'avis à publication	16/08/2016
Date et heure de remise des offres	13/09/2016 à 17h00

1 – PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE ET DU MARCHE A CONCLURE

1-1 : Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché unique passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

1-2 : Publicité

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante :

- Inscription sur le site de l'A.J.I. / : www.aji.fr

1-3 : Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet l'organisation d'un séjour en Islande.

2 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le présent marché est régi par le code des marchés publics
Les documents contractuels le régissant sont :

- Le cahier des clauses particulières
- L'acte d'engagement
- Le présent règlement de la consultation et des conditions générales d'achat

3– PRESENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

3-1 : Dossier relatif à la candidature

Le candidat doit fournir :

- Un formulaire K bis
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

3-2 : Dossier relatif à l'offre

Le candidat doit fournir :

- L'acte d'engagement
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les candidats sont invités à fournir toutes les documentations techniques complémentaires permettant d'apprécier au mieux la qualité des équipements ou matériels (fiches techniques, catalogue clientèle présentant uniquement le matériel proposé…) et de justifier les variantes éventuellement proposées.

4 - DEPOT DES OFFRES ET DES CANDIDATURES :

4-1 : Adresse et modalités de dépôt des offres

Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française peuvent être transmis à l'établissement par courrier recommandé (**sous pli cacheté portant la mention « Consultation Voyage Islande Mars 2017– NE PAS OUVRIR)** permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception.

4-2 : Date et heure limite de dépôt des offres

L'offre devra être parvenue avant le :

Mardi 13 septembre 2016 à 17 H

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

5 - DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

6 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

6-1 : Examen des candidatures :

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté et le dossier de l'offre ne sera pas ouvert.

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

1°) Le prix de l'ensemble : 50 %
2°) La qualité des prestations et services associés : 50 %

6-2 : Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée est retenue.

Seuls les candidats retenus au terme du classement des offres devront produire, s'ils ne l'ont pas déjà fait dans l'enveloppe relative à la candidature, les documents demandés.

7 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le marché est exécuté par l'émission de bons de commande établis par l'établissement et notifiés par télécopie, téléphone ou mail à l'adresse indiquée dans l'acte d'engagement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8 - LIVRAISON, VÉRIFICATION ET ADMISSION DES PRESTATIONS

Le candidat retenu devra être en mesure d'effectuer les prestations demandées dans le descriptif joint.

09 _ PAIEMENTS

Le règlement s'effectuera, par virement administratif, sur présentation d'une facture établie en un original et deux copies.

La Principale,
N. WALLET